

Rapport de jury du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) Session 2022

▪ **Les textes de références :**

- [Décret n° 2017-791 du 05 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.](#)
- [Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention d'un certificat de professionnalisation](#)

▪ **Les enjeux :**

Attester de la qualification des personnels appelés à participer aux missions pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale (art. L.122-2 du code de l'éducation).

▪ **Les conditions d'inscription :**

Etre personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, maîtres contractuels et maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat.

▪ **Le calendrier pour l'examen :**

- Ouverture du registre d'inscription 2022 : du 4 au 29 octobre 2021
- Présentation de l'épreuve 1 : entre le 15 avril et le 30 mai 2022
- Présentation de l'épreuve 2 : 1^{er} juin 2022

▪ **Le cadre d'évaluation :**

- ***Epreuve de certification n° 1- Séance en situation :***

Séance de formation d'une durée de 30 minutes, avec plusieurs jeunes, dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire, suivi d'un échange de 15 minutes avec un jury de deux examinateurs.

- ***Epreuve de certification n° 2 – Oral à partir d'une étude de cas***

60 minutes de préparation - 15 minutes de présentation de l'étude de cas - 15 minutes d'entretien avec le jury composé de deux examinateurs.

▪ **Les conditions d'obtention :**

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Une note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.
- Une note globale qui doit être au moins égale à 20 sur 40 sur l'ensemble des deux épreuves

Rapport de jury du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) Session 2022

▪ **Quelques éléments chiffrés de la certification 2022 :**

	Inscrits à la certification	Présents à la certification	Lauréats à la certification
Profil enseignants	9	8	8
Profil coordonnateur de plate-forme MLDS	1	1	1
Profil CPE	4	3	3
Total	14	12	12

	Femme	Homme
Profil promotion	11	1

	Epreuve 1	Epreuve 2
Note la plus basse	6	9
Note la plus haute	18	20
Moyenne de groupe	13.75	15.1

A noter, l'ensemble des présents et lauréats ont suivi la formation CPLDS durant l'année 2021-2022.

Le jury de la session 2022 était composé de six inspecteurs, trois coordonnateurs de dispositifs MLDS et trois proviseurs.

▪ **Les éléments d'analyse relatifs à l'épreuve n° 1 de la certification 2022 :**

○ **Concernant les modalités de déroulement :**

Les évaluations concernant cette épreuve se sont déroulées, dans la mesure du possible, dans les établissements de rattachement des candidats.

○ **Principales difficultés relevées par le jury :**

- ✓ L'épreuve consiste en une « séance de formation auprès d'un public de décrocheurs scolaires ». Elle peut éventuellement se dérouler en classe entière au sein de laquelle des élèves montrant des signes avant-coureurs de décrochage scolaire ont été repérés.
La stratégie pédagogique mise en œuvre doit alors prendre en considération les difficultés de ces derniers au sein de la classe. Or, le jury a parfois pu déplorer que ce postulat de départ n'ait pas été lisiblement mis en pratique.



Rapport de jury du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) Session 2022

- ✓ Les objectifs de cette séquence de formation face un groupe de décrocheurs scolaires nécessitent d'être clairement définis en amont.
 - ✓ Les candidats qui occupent des fonctions de CPE peuvent quelquefois rencontrer des difficultés dans leur approche de l'animation ou dans le positionnement vis-à-vis d'un groupe constitué. Le jury regrette que les interactions avec les élèves fassent parfois défaut.
 - ✓ Globalement, le jury s'étonne de l'écart de résultats entre l'épreuve 1 et l'épreuve 2. Certains ont des difficultés à mettre en œuvre dans la pratique les outils théoriques pourtant bien maîtrisés
- **Principaux facteurs de réussite soulignés par le jury et ses recommandations :**
- ✓ L'action de formation mise en œuvre par le candidat doit permettre de montrer ses compétences de pédagogue et d'éducateur face à un groupe d'élèves soit décrocheurs soit parmi lesquels figurent des jeunes en voie de décrochage. De ce point de vue, compte-tenu du temps d'évaluation restreint à trente minutes, il paraît important que les candidats puissent gagner en confiance, s'ils ne sont pas rompus à cet exercice, en inscrivant leur séance dans une réflexion et une continuité pédagogique plus larges, pouvant s'intégrer dans une programmation inscrite dans la durée (exemple : mise en place d'ateliers sur plusieurs semaines ou sur l'année).
 - ✓ Le candidat doit être capable de s'inscrire dans une action globale auprès des élèves, la séance ne doit pas être « parachutée » : comment parvenir à rendre les élèves acteurs sur ce court temps, quelle proposition pédagogique pour permettre aux élèves potentiels décrocheurs de mieux s'engager dans leur parcours scolaire. Ce sont autant de questions qui doivent nourrir la réflexion préalable des candidats. En ce sens, un travail préparatoire qui passe par l'écrit doit permettre aux candidats de clarifier leurs objectifs, mieux déterminer les modalités pédagogiques retenues et définir des modalités d'évaluation qui permettront de vérifier si les objectifs visés sont atteints. Un retour réflexif sur les propres pratiques est nécessaire. Ce travail mériterait d'être présenté au jury en amont.
- L'entretien qui suit la séquence évaluée sera l'occasion pour le candidat d'apporter des éléments de contexte, d'explicitier ses choix pédagogiques, de procéder à une analyse distanciée de la séquence proposée au regard de la problématique de départ et des objectifs annoncés.
- Enfin, la brièveté de la séance induit une forme d'interactivité avec les élèves. Pour autant, celle-ci n'exclut pas la possibilité de recourir à un passage par l'écrit, qu'il soit individuel ou collectif, entre pairs ou avec l'adulte, tout en adaptant les supports pour varier les situations d'apprentissage. L'écrit peut par exemple permettre de fixer les idées clés à retenir.
- ✓ Sachant que la séance intervient souvent en amont du décrochage scolaire, il est essentiel de savoir cibler les élèves potentiels décrocheurs au sein d'une classe lorsque ce choix est retenu. Les enseignants doivent alors l'intégrer dans leur pratique en ayant identifié les élèves en difficulté, en créant une séance qui convient à tous les élèves, notamment en passant par la différenciation, et sans perdre de vue l'objectif de prévention du décrochage scolaire et de persévérance.

Rapport de jury du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) Session 2022

Les éléments d'analyse relatifs à l'épreuve n° 2 de la certification 2022 :

○ *Concernant les modalités de déroulement :*

Les évaluations concernant cette épreuve se sont déroulées au rectorat d'académie.

○ *Principales difficultés relevées par le jury :*

- ✓ Lors de l'exposé au jury, malgré le court temps imparti, les candidats se doivent de respecter les contraintes que suppose ce type d'exercice oral (exemples : se présenter, annoncer le plan de la démonstration, respecter la question du sujet).
- ✓ Les candidats sont parfois en difficulté quand il s'agit de se projeter sur des segments du système éducatif qu'ils méconnaissent (exemples : parler du LGT ou du LP quand on travaille en collège et inversement ; se familiariser avec les formations proposées par différents types d'EPLE ; connaître globalement les orientations post 3ème ; avoir le réflexe « places vacantes », « Affelnet » du moins pour les élèves sans solution d'affectation. Du reste, être une personne ressource en matière de lutte contre le décrochage au sein d'un établissement suppose de savoir recourir au CIO qui est très peu évoqué.

○ *Principaux facteurs de réussite soulignés par le jury et ses recommandations :*

- ✓ Le jury relève la bonne préparation des candidats à cette épreuve d'où il ressort qu'ils ont eu des apports théoriques solides et qu'ils connaissent bien les principaux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Les enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire sont globalement bien assimilés, dans toutes leurs conséquences scolaires, sociales, médicales et d'insertion.
- ✓ Le jury recommande néanmoins aux candidats d'éviter les idées préconçues concernant par exemple l'apprentissage perçu comme la solution idéale pour les décrocheurs ; ou encore l'enseignement spécialisé comme alternative toute trouvée. L'évocation de parcours individualisés, construits et sécurisés est fondamentale.
- ✓ Le temps préparatoire est l'espace de structuration de l'exposé. Structurer son propos, présenter son fil conducteur et aller à l'essentiel, définir les objectifs et les solutions envisageables sont autant d'aspects méthodologiques à mettre en exergue. En outre, il ne s'agit non pas d'exposer au jury une reformulation de la situation, mais, d'identifier et d'analyser les principaux enjeux du cas proposé.
- ✓ Le jury a besoin de voir que le candidat sait mettre en perspective ses connaissances et étayer la ou les réponses proposées par des références théoriques. La place du « référent décrochage » au sein de l'établissement semble bien cernée, l'idée d'un travail d'équipe autour du suivi préventif des élèves aussi. Le rôle du CIO a été peu évoqué, en ce sens, une meilleure connaissance des enjeux et procédures d'orientation est souhaitable.
- ✓ Le dialogue est globalement facile avec les candidats qui se montrent à l'écoute du jury et justifient plutôt bien leurs choix qui s'inscrivent dans le cadre de référence et le contexte d'exercice proposés par l'étude de cas.

Rapport de jury du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) Session 2022

▪ **Conclusions :**

Le jury du CPLDS s'appuie sur les compétences du candidat qui sont révélées à la fois par la capacité à s'engager sur le terrain de la prévention, de l'intervention, et par une démarche d'analyse réflexive et de mobilisation de connaissances et de ressources. On note que la certification est d'autant plus accessible aux différents profils de professionnels qu'ils ont pu bénéficier de la formation préparatoire, fortement recommandée. Le jury est attaché à l'authenticité de la prise en compte du public sensible au décrochage sur la première épreuve, et, plus globalement à la capacité du candidat de faire le « pas de côté » nécessaire à une analyse efficace des stratégies favorisant l'ancrage.

Le jury forme le vœu que ce rapport puisse permettre aux candidats de mieux appréhender les attentes de la certification à travers les remarques formulées.

La présidente du jury
Stéphanie TINAYRE
CSAIO de Clermont Ferrand - DRAIO-adjointe